

Procès verbal - Conseil d'école n° 2

Date: 10/03/2026	Durée: 2h
PRÉSENTS	
Maire	Mme PONCET
Autres élus municipaux	Mme VIRIEUX, Mme JOREAU
Représentants des parents d'élève	M. BAUSSON, Mme RADWANSKA
Enseignant	M. BOUILLEAU
Enseignante du RASED	Mme DUBAS, enseignante spécialisée en aide pédagogique.
Directeur	M. VERGER
EXCUSÉS	
Inspecteur de l'Éducation Nationale	M. BRETON
Représentants des parents d'élève	M. BOURGEOIS, Mme TOUVAIS

La séance commence à 17h30.

L'ordre du jour est rappelé.

1. Les dispositifs d'accompagnement à la réussite des élèves

LE RASED

Mme Dubas présente le RASED.

Le RASED est le Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté. Il est composé :

- deux enseignants spécialisés à dominante pédagogique, pour des élèves ayant des difficultés d'apprentissage : pour les élèves de La Breille les Pins, c'est Madame Dubas qui intervient ;
- deux enseignants spécialisés à dominante relationnelle, pour les élèves ayant du mal à être élève : pour les élèves de La Breille les Pins, c'est Madame Le Nevez ;
- deux psychologues scolaires : pour les élèves de La Breille les Pins, c'est Madame Wilkins.

Le RASED intervient sur l'ensemble d'une circonscription. Le RASED peut intervenir en prévention suite aux évaluations nationales avant que la difficulté s'installe, dans le cadre du programme EVAR, pour travailler sur le climat de classe ou en prévention de cas de harcèlement dans le cadre de la cellule pHare. En remédiation, le RASED peut intervenir individuellement auprès d'un élève ou d'un groupe d'élèves ou en co-intervention avec les enseignants, dans la classe. C'est l'équipe enseignante qui, ayant repéré une difficulté particulière, fait appel au RASED. Celui-ci étudie la demande en équipe et oriente l'aide (pédagogique, relationnelle, psychologique) en fonction des informations transmises par les enseignants.

Pour rappel, les enseignantes du RASED étaient intervenues régulièrement il y a deux ans dans le cadre de la cellule pHare (lutte contre le harcèlement à l'école) afin de rétablir un climat favorable aux apprentissages dans la classe d'élémentaire. Même si, depuis, le climat est beaucoup plus serein, Madame Dubas rappelle que ces conditions favorables sont fragiles et peuvent être remises en question. Il est donc important de rester vigilant.

Les frais de fonctionnement des RASED sont financés par les municipalités. Certains outils ont un coût important et nécessitent un budget pérenne : les tests psychométriques, qui coûtent environ 2500€ et qui sont renouvelés tous les 4 ou 5 ans, du matériel pédagogique... Sur la circonscription de Saumur, jusqu'en 2024, le RASED était financé uniquement par la mairie de Saumur. Depuis l'année scolaire 2024-2025, 9 communes participent au financement des frais de fonctionnement du RASED et 4 ne le font pas encore, dont La Breille les Pins. Le RASED communique aux communes, en septembre, le bilan du RASED et une demande de financement est envoyée en décembre. Il faut compter entre 1 et 2€ pour chaque enfant scolarisé sur la commune.

Mme Poncet, Mme Virieux et Mme Joreau n'ont pas le souvenir d'avoir reçu ces courriers. Mme Poncet se renseignera. Étant donné le faible montant de la participation, M. Verger propose que ce financement soit pris sur le budget annuel de l'école des 4 Saisons.

L'équipe éducative

C'est une instance qui réunit, sur invitation des parents, toutes les personnes en lien avec l'enfant sur le plan éducatif (parents, assistant social, représentant ASE...), de la santé (médecin scolaire ou de PMI, infirmière scolaire ou de PMI, puéricultrice de PMI, les représentants de services de soins) et de l'enseignement (directeur de l'école, enseignants, enseignants spécialisés, psychologue scolaire, AESH). Elle permet une concertation sur l'aide à apporter aux enfants en difficulté.

Les AESH : Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap

Les AESH ont pour mission d'accompagner les élèves en situation de handicap sur le temps scolaire et périscolaire afin de favoriser leur autonomie. Ils(elles) peuvent intervenir pour un élève dans une classe ou bien dans le cadre d'un accompagnement collectif comme dans les classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire). L'accompagnement par un(e) AESH est attribué à un élève par une notification de la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie), qui s'occupe également des orientations spécifiques (SEGPA, ULIS, etc.).

Les AESH sont recrutés par le Ministère de l'Éducation Nationale au niveau départemental (DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale). Leur interlocuteur local est le PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé). Le PIAL coordonne les aides attribuées par la MDA (dont les AESH) pour les élèves en situation de handicap en concertation avec les Principaux des collèges et les directeurs d'écoles.

A l'heure actuelle, nous accueillons une AESH, Madame Karine Cajet. Elle vient aider Salomon tous les après-midis, dans la classe de CP-CE1-CM1. Un autre élève bénéficie d'une notification pour une aide humaine mutualisée. Dans les faits, Mme Cajet partage son aide entre ces deux élèves en fonction de leurs besoins : elle accompagne Salomon dans son travail en phonologie et découverte du principe alphabétique ou en numération dans la classe de maternelle en début d'après-midi. Ensuite, ou juste avant, elle aide Owen à écrire ses leçons, à ranger ses affaires (classer ses documents) et à mobiliser son attention sur le travail qui lui est demandé.

Les APC : Aides pédagogiques complémentaires

Les APC consistent en deux séances de 45 minutes par semaine menées après la classe, après une pause de 15 minutes, sur une courte période (5 à 6 semaines). Ces séances d'aides sont proposées aux élèves qui ont besoin de travailler une compétence ciblée (la lecture, la résolution de problèmes...).

Des séances d'APC sont menées actuellement par M. Bouilleau pour 2 élèves de CM1 pendant toute la période 4 (entre les vacances de février et d'avril).

2. Les évaluations nationales de mi-CP

Comme tous les ans, les CP ont été évalués à mi-parcours. Du 12 au 23 janvier, les élèves de CP ont réalisé des exercices permettant de situer leur maîtrise des apprentissages en français (principalement en lecture) et en mathématiques. Les résultats montrent que les élèves de CP ont acquis le principe alphabétique de la lecture et sont capables de déchiffrer de courts textes. Ils encodent également correctement des mots courts. En mathématiques, les évaluations sont très positives également et montrent une bonne maîtrise des connaissances attendues à ce moment de l'année.

Le groupe de CP est très travailleur et leurs résultats sont aussi le fruit d'un très bon travail en maternelle.

3. Les exercices sécurité (incendie, PPMS)

Un exercice Risques Majeurs devait être réalisé en janvier. Il a été reporté à une date non définie pour le moment, en raison de l'absence non remplacée de l'enseignante qui effectue la décharge de direction.

Le jeudi 26 mars prochain aura lieu un exercice PPMS Attentat Intrusion en présence de M. Boche de la gendarmerie d'Allonnes.

Enfin, nous réaliserons un second exercice d'évacuation incendie à la fin du mois de mai.

4. Les crédits de fonctionnement / coopérative scolaire

Pour financer les achats de fournitures scolaires et les actions pédagogiques, l'équipe pédagogique peut compter sur 3 financements différents :

Le budget mairie : 3 000 € sont alloués par la mairie pour l'année civile, à utiliser comme les enseignants le souhaitent. En 2025, 1519,84€ ont été dépensés pour renouveler les fournitures (cahiers, stylos, crayons, colle, papier), le matériel d'arts visuels (peinture, outils, papier...), les jeux de cour (ballons, véhicules...). Les programmes ayant changé en 2025, nous avons dû renouveler les manuels et fichiers des CP, CE1 et CE2. Nous avons investi également dans des rallyes lecture (un sur les différentes périodes historiques, un autre sur les différents courants en arts plastiques) et dans des albums en lien avec le programme EVAR : ces investissements en librairie nous ont coûté 889,79€. Au total, pour l'année 2025, l'école a dépensé 2409,62€. Nous n'avons pas touché à la ligne qui nous permettrait de financer des transports collectifs. En 2026, nous utiliserons cette ligne du budget pour financer le transport pour la sortie au château à motte (442€).

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
article	Budgétisé	Total réalisé		Disponible
6065 Livres, disques, cassettes	500,00 €	889,78 €	-	389,78 €
6067 Fournitures scolaires	2 000,00 €	1 519,84 €		480,16 €
624 Transports collectifs	500,00 €			
Total 011	3 000,00 €	2 409,62 €		590,38 €

Bilan du budget de fonctionnement alloué à l'école par la mairie de La Breille les Pins pour l'année 2025

L'APE (Association des Parents d'Elèves) : cette année, l'APE finance, selon les besoins, les projets de l'école. Jusqu'ici, 100€ ont été alloués pour l'achat des cadeaux de Noël : jeux de société et livres sur la forêt.

Nous solliciterons l'APE pour financer les transports pour les Olympiades Cycle 1 ainsi que pour les entrées au château à motte (238€).

L'Association Ecole de la Breille les Pins : le bénéfice de la vente des photographies scolaires (315 €) et de celle des saucissons et terrines (275,40€), au total permet de couvrir les dépenses courantes (les frais de tenue de compte à La Banque Postale : 84€ pour 2026, l'assurance : 10,54€) Pour l'année scolaire 2025-2026, l'association de l'école finance en plus :

- l'achat d'ingrédients pour la cuisine (anniversaires, ateliers cuisine) : 58,45€
- la cotisation à l'USEP (organisation des rencontres sportives, prêt de matériel) : 125,50€
- l'abonnement à la revue Image Doc : 97€.
- l'achat de planches de bois pour le projet de personnages peints : 72€.

Parallèlement, l'association cantonale de l'USEP sollicite tous les ans les mairies concernées, à raison de 4€ par élève de cycles 2 et 3, soit 60 € pour 2026, pour financer les transports et le matériel pour les manifestations qu'elle organise : cross CE2-CM1-CM2 et CP-CE1, Olympiades CE2-CM1-CM2.

Enfin, le transport des élèves de CP-CE1-CM1 à la déchèterie de Bellevue à Saint-Lambert des Levées a été financé par la Communauté d'Agglomération de Saumur (197€).

Les interventions dans les deux classes de l'association ValOrise sur le gaspillage alimentaire est financé par Kyrielle et celles de Mme Georget de la LPO sur la découverte de l'environnement proche et l'école dehors est prise en charge par le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.

5. Les projets de la fin de l'année

Projets à venir en lien avec les parcours éducatifs et le projet d'école :

Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle	Parcours Éducatif de Santé	Parcours Citoyen
<p><u>Pour tous les élèves :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - visite du château à motte de Verrières en Anjou le jeudi 9 avril 2026. - décoration de dosses qui serviront à réaliser des autoportraits des élèves et des adultes de l'école, de la mairie. Elles seront installées à différents endroits dans le village. - fête de l'école des 4 Saisons : le vendredi 19 juin 2026. Le thème sera le Moyen-âge (les châteaux forts, les chevaliers) 	<p><u>Pour tous les élèves :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités physiques quotidiennes : chaque classe bénéficie d'une séance d'éducation physique quotidienne d'au moins trente minutes. - projet alimentation : confection d'un petit déjeuner par les élèves. - Anim'Cross USEP CM1 : 2 avril 2026 à Brain sur Allonnes. Anim'Cross USEP CP-CE1 : 12 mai 2026 à Brain sur Allonnes. - participation à la journée Olympiades organisée par l'Association USEP cantonale : Le 4 juin 2026 pour les cycle 1 à Varennes. Le 11 juin 2026 pour les CM1 	<p><u>Pour tous les élèves :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - visite de la déchèterie de Bellevue à Saint-Lambert des Levées le 5/02/26 - sensibilisation au gaspillage alimentaire : animation « Bernadette la Reinette » avec l'association ValOrise les 2 et 3 mars 2026. - école dehors avec la LPO : 16/01/26, 24/03/26, 12/06/26. - Semis et plantations au potager. <p><u>Pour les élèves de CP CE1 CM1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à la semaine de la presse : du 23 au 28 mars 2026. - Projet d'écriture d'un journal.

6. Évaluation d'école

Pour rappel, l'évaluation des écoles a pour finalité l'amélioration de la qualité du service public d'éducation et du bien-être dans les écoles. La réflexion qu'elle permet d'engager dans l'école, en particulier les axes stratégiques qui en ressortent, a vocation à alimenter la rédaction du projet d'école.

Lors du premier semestre, l'équipe enseignante a rédigé un rapport d'autoévaluation présentant l'école dans son contexte (géographique, social, pédagogique).

Ce rapport a été transmis aux évaluateurs externes (Mme Odile Gagnon, IEN de la circonscription Doué Aubance Loire et Thouet, M. Gilles Ernoult, principal du collège François Villon aux Ponts-de-Cé et Mme Marie-Laurence Daval, coordinatrice CDO à la DSDEN) qui en ont pris connaissance et l'ont utilisé pour préparer les entretiens avec M. Bausson (représentant les parents de l'école), Mme Poncet, les élèves de CM1 et M. Verger.

Ces entretiens ont eu lieu le 5 mars 2026. M. Bausson et Mme Poncet ont apprécié la qualité des échanges placés sous le signe de l'écoute, de la bienveillance et de la valorisation des avantages et des points positifs de l'école.

Les évaluateurs préparent un compte-rendu qu'ils présenteront lors d'une restitution le mercredi 8 avril prochain. Cette restitution mettra en lumière les réussites de l'école et proposera des pistes de travail afin d'améliorer le service publique d'éducation à La Breille les Pins.

7. Demandes d'aménagement et de travaux

La période de froid intense que nous avons connue au mois de décembre dernier a mis en évidence les difficultés rencontrées pour réchauffer les classes. La température a péniblement atteint 18 °C dans la classe de maternelle et dans celle d'élémentaire. La température dans la bibliothèque ne dépassait pas 15 °C.

Par ailleurs, le bâtiment qui abrite l'accueil périscolaire montre des signes de dégradation : cette semaine un petit morceau (2-3 cm) de pierre de tuffeau est tombé sur la cour. M. Verger a enlevé un bloc de pierre qui menaçait de se détacher au niveau de la porte d'entrée du local matériel.

8. Questions diverses

M. Bausson demande si M. Verger et M. Bouilleau resteront à l'école des 4 Saisons à la rentrée prochaine. M. Verger ne participera pas au mouvement et souhaite s'installer dans la durée à l'école de La Breille les Pins. Habitant à Brain sur Allonnes, M. Bouilleau indique qu'il demandera au mouvement, comme les années précédentes, l'école de sa commune afin de bénéficier d'un bonus (donné pour un poste demandé plusieurs années consécutivement) lui permettant d'ici quelques années, lorsqu'une poste se libérera, de faire valoir un nombre de points plus importants pour obtenir un poste dans cette école.

Pas d'autre question.

Le dernier conseil d'école de l'année scolaire aura lieu : mardi 23 juin 2025 à 17h30 à la mairie.

La séance se clôt à 19h00.

*Président de séance,
M. VERGER*

*Secrétaire de séance,
M. VERGER*

*Représentants des parents d'élève,
M. Bausson et Mme Radwanska*

Signature



Signature:



Signature:

